

Commune de ROQUEFORT-LES-PINS
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
Attribution d'un emplacement sur le domaine public
pour l'installation de food-trucks pour le
FESTIVAL DU JAZZ 2026

La commune de ROQUEFORT-LES-PINS lance un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du Festival du Jazz 2026 qui se tiendra les 8 et 9 août 2026.

Organisateur :

Mairie de Roquefort-les-Pins
1 place Antoine Merle
06330 ROQUEFORT-LES-PINS
Téléphone : 04.92.60.35.00
Mail : marches.publics@ville-roquefort-les-pins.fr
Site internet : ville-roquefort-les-pins.fr

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

La Commune a décidé de mettre à disposition de façon temporaire un emplacement situé sur le domaine public, en vue d'une exploitation économique dédiée au commerce ambulant de denrée alimentaire sans ancrage au sol.

Cet emplacement est situé :

- Périmètre du Jardin des Décades à Roquefort-les-Pins

Il s'agit de susciter, identifier et sélectionner des exposants intéressés pour participer à cette manifestation.

Il est prévu des emplacements pour 3/4 food-trucks environ.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vaut procédure de sélection préalable pour désigner le titulaire de cette occupation temporaire.

Caractéristiques des emplacements

Chaque emplacement correspond à une surface de 2 places de stationnement environ. Il est ainsi possible d'installer un camion (qui roule) ainsi que quelques tables et chaises.

Il y a un branchement électrique provisoire à disposition.

L'emplacement est autorisé chaque soir du Festival du Jazz, soit les 8 et 9 août 2026, pour une exploitation de 18h00 à 01h00.

Le tarif pour l'installation est de 100 € par camion et par soir.

Il est possible de candidater pour 1 ou 2 soirs, au choix du candidat.

Conditions de candidature

Les candidats doivent remettre leur offre contenant les éléments suivants :

- Copie de la pièce d'identité du demandeur
- Copie de la carte de commerçant non sédentaire (si l'activité ambulante est exercée en dehors de la commune de domiciliation)
- Extrait KBIS du registre de commerce ou extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité
- Attestation d'assurance
- Photo du food-truck/de l'installation

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu. Il pourra être demandé au candidat de compléter son dossier sous 2 jours.

Délais :

Tout dossier doit parvenir par mail à l'adresse suivante : operations@ville-roquefort-les-pins.fr

Avant le 31 juillet 2026 à 12 h.

Sélection des candidats

Les candidats seront sélectionnés au regard des critères suivants :

- Esthétique de l'installation
- Diversité entre les food-trucks
- Fréquence de présence